

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~  
**SEANCE du 27 AVRIL 2010**

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
| 15                             | 13          | 11                                  |

L'an deux mille dix et le mardi 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent CONRAD,

Présents : M. Philippe Crépin, M. Daniel Harmand, M. Daniel Chalmev, M. Vicente Hernandez, Mme Corinne Robic, M. Philippe Lepers, M. Thierry Schmitt, Mme Christiane Berger

Absents excusés : Mme Claire Brun, Mme Florence Baros, Mme Martine Garniaux, M. Gérard Gouy

Procurations : Mme Garniaux à M. Crépin – Mme Baros à M. Chalmev –

Secrétaire de séance : M. Philippe Crépin

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 22 avril 2010          |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 03 mai 2010      |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|                          |

**TAUX d'IMPOSITION 2010 – 2<sup>ème</sup> délibération**

Le Maire présente au Conseil municipal la lettre de M. le Préfet en date du 16 avril 2010 concernant la délibération du 22 mars 2010 sur le maintien des taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle par l'article 2 de la Loi de Finances pour 2010, les délibérations relatives à la fiscalité locale doivent mentionner un taux relais visé à l'article 1640 B du Code Général des Impôts (C.G.I.) en lieu et place de la taxe professionnelle.

M. le Préfet demande le retrait de la délibération en date du 22 mars 2010 et la prise d'une nouvelle délibération conforme à la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de retirer** sa délibération en date du 22 mars 2010 fixant les taux d'imposition pour 2010,

- **décide de maintenir** les taux d'imposition votés le 22 mars 2010, à savoir :

- \* taxe d'habitation 11,64 %
- \* taxe foncière (bâti) 13,03 %
- \* taxe foncière (non bâti) 46,35 %
- \* taux relais (visé à l'article 1640 B du C.G.I.) 11,37 %

- **autorise le Maire** à signer tout document concernant ce dossier.

## **Attribution du marché public pour l'aménagement de la rue des Vosges – lot n° 1**

**Arrivée de Mme Claire Brun**

Le conseil municipal,

**Considérant** l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du jeudi 08 avril 2010 en vue de l'attribution des marchés à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue des Vosges,

**Considérant** sa délibération en date du 15 avril 2010,

**Considérant** la vérification faite par le cabinet Berest, maître d'oeuvre, de toutes les offres reçues pour le lot n° 1 – voirie – réseaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **décide d'attribuer** le lot n° 1 – voirie du programme « aménagement de la rue des Vosges », conformément à l'article 5 du règlement de consultation, à l'entreprise EUROVIA – zone industrielle 90300 BAVILLERS pour un montant de **366 500,00 €** hors taxes soit **438 334.00 €** T.T.C.

- **autorise le Maire à signer** les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

## **Vestiaires de la salle de judo – prolongation de la location**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 16 novembre 2009 décidant de louer un vestiaire préfabriqué de type « Algeco » en attendant la construction de l'extension du bâtiment « salle G. Mercelat » mise à disposition du Judo-Club pour une durée initiale de 3 mois, à compter du 02 janvier 2010.

**Considérant** que les travaux n'ont pas commencé à ce jour et que l'instruction de la demande de permis de construire est soumise à un délai de 6 mois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide de prolonger le contrat** de location avec la société S.C.H.S., sise 11, chemin de la Providence – 25000 Besançon aux conditions initiales du contrat et jusqu'à la fin des travaux d'extension de la salle G. Mercelat.

- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **Tarifification de la garderie : année scolaire 2010/2011**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 16 avril 2009 fixant les tarifs de garderie (de 11 h 30 à 13 h 30) pour l'année scolaire 2009/2010. Il présente le bilan de l'année scolaire 2008/2009 et la prévision de bilan pour l'année 2009/2010 qui présentent un retour du service à l'équilibre budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les tarifs pour l'année 2010/2011 pour la garderie, à savoir :

- ~ **enfants domiciliés à Montreux-Château** :  
tarif au forfait 3,50 € par jour et tarif journalier 4,00 €,
- ~ **enfants domiciliés à l'extérieur de Montreux-Château** :  
tarif au forfait 4,50 € par jour et tarif journalier 5.00 € ;

- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **CREATION de POSTES à compter du 05 juillet 2010**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi créé à compter du 05 janvier 2009, date d'ouverture de l'agence postale communale, arrive à échéance le 04 juillet 2010. L'agent recruté effectue 17,5/35<sup>e</sup> à l'agence postale communale, 6,5/35<sup>e</sup> en formation au secrétariat de mairie, 8/35<sup>e</sup> à la garderie et 3/35<sup>e</sup> à la gestion et au ménage du 1000 Clubs, soit au total 35/35<sup>e</sup>.

Pour pérenniser ces services, il est nécessaire d'ouvrir les postes correspondants à l'organigramme communal à compter du 05 juillet 2010 et après avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de créer, à compter du 05 juillet 2010**, les postes suivants :
  - ⇒ **un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe** pour 24/35<sup>e</sup> (17,5/35<sup>e</sup> à l'agence postale communale + 6,5/35<sup>e</sup> au secrétariat de mairie),
  - ⇒ **un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe** pour 8/35<sup>e</sup> à la garderie,
  - ⇒ **un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe** pour 3/35<sup>e</sup> à la gestion et au ménage du 1000 Clubs.
- **sollicite l'avis du C.T.P.** sur ce projet,
- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Location logement 1<sup>er</sup> étage – 35, rue de Gaulle (modifications conditions)**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 février 2010 fixant les conditions de mise en location du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal 35, rue Général de Gaulle, libre depuis le 30 juillet 2009 et réhabilité suite à la délibération du 16 novembre 2009.

Le Maire informe que les travaux prévus dans la salle de bains, l'isolation et les peintures sont effectués ou en voie d'achèvement.

Considérant que les six personnes qui ont visité l'appartement n'ont pas donné suite car ils trouvent le loyer trop cher,

Le Maire demande au conseil municipal de revoir sa décision fixant le loyer à 450 € mensuels hors charges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide de retirer le bon d'achat** de 450 € prévu pour l'acquisition des produits nécessaires au locataire potentiel souhaitant refaire lui-même les peintures et/ou tapisseries de l'appartement. Le locataire initialement intéressé s'est désisté et les travaux ont été réalisés par les employés communaux,
- **décide de fixer le montant du loyer mensuel à 400 €** hors charges au lieu de 450 €,
- **décide de maintenir la caution à** un mois de loyer,
- **autorise Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré, à Montreux-Château, les jour mois et an que dessus  
Rendu exécutoire par affichage et envoi en Préfecture le 03 mai 2010.

Le Maire, Laurent Conrad

Les conseillers municipaux

|                                                               |                   |                                                             |                   |                                                  |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|
| Chalmey Daniel                                                | Crépin Philippe   | <del>Seigeot Bernadette</del><br>Démission du<br>07/10/2009 | Hernandez Vicente |                                                  |
| Schmitt Thierry                                               | Brun Claire       | Gouy Gérard<br><br>Absent                                   | Lepers Philippe   | Robic Corinne                                    |
| <del>Braghini Charles</del><br><br>Démission du<br>26/12/2008 | Berger Christiane | Baros Florence<br>(procuration<br>à M. Chalmey)             | Harmand Daniel    | Garniaux Martine<br>(procuration à<br>M. Crepin) |